

Division du territoire par zones

- UA - zone urbanisée correspondant au village perché
- UAa - sous-secteur de la zone UA à vocation d'équipements
- UB - zone urbanisée correspondant au tissu ancien des principaux hameaux (cours de hameaux)
- UB* - sous-secteur de la zone UB concerné par des hauteurs spécifiques
- UC - zone urbanisée correspondant au tissu contemporain
- UC1 - sous-secteur de la zone UC dans lequel des hauteurs plus importantes sont autorisées
- UC1* - sous-secteur de la zone UC1 autorisant une implantation en limite et une hauteur plus importante
- UC2 - sous-secteur de la zone UC autorisant une mixité de fonctions et des hauteurs plus importantes
- UD - zone urbanisée correspondant aux activités et au plateau du Camp
- UDa - sous-secteur de la zone UD correspondant au parc photovoltaïque
- UE - zone à vocation d'équipements
- UE* - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages
- UEa - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- UEb - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEc - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEd - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEe - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEf - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEg - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEh - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEi - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEj - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEk - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEl - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEm - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEn - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEo - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEp - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEq - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEr - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UES - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEt - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEu - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEv - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEw - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEx - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEy - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)
- UEz - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (à reporter à la pièce des DAP)

Précisions réglementaires

- Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) - se reporter aux documents spécifiques ou DAP
- Emplacements réservés (ER) - article L151-41 du CU
- Servitudes de mité sociale - article L151-15 du CU - se reporter au règlement écrit
- Espaces Verts Clavés (EVC) - article L151-1 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Espaces verts à protéger - L151-19 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Espaces verts à préserver - article L151-23 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Zones humides à préserver - article L151-23 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Zones non agricoles liées aux cours d'eau (20 mètres) - article L151-23 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Secteurs soumis à un risque inondation - PPI - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
- Secteurs concernés par des tassements - article R151-34 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Secteurs concernés par un risque incendie - PPIR - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
- Secteurs soumis à un risque mouvement de terrains - PPIR - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU (carte R111-3) et aux dispositions générales du règlement
- Limites de haies à préserver - article L151-23 du CU - se reporter au règlement
- Limites commerciales à préserver - article L151-16 du CU - se reporter au règlement
- Changement de destination potentiel en zones A ou N (article L151-11 du Code de l'urbanisme) - se reporter à la liste annexée au règlement écrit
- Bâtiments bâtis ou payagés à préserver - article L151-19 du CU - se reporter au Rapport de Présentation et au règlement écrit du PLU

Informations

- Autoroute A50 concernée par des règles d'inconstructibilité et d'implémentation acoustique - se reporter aux dispositions générales du règlement écrit
- Lignes haute tension
- Cartographie de gaz - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
- Servitude d'utilité publique (1) liée à la présence de canalisations de gaz (se reporter aux annexes du PLU)
- Périmètre du site inscrit - Village du Castellet - se reporter aux annexes du PLU (servitude d'utilité publique)
- N - zone naturelle "classique"
- Na - zone naturelle concernée par le périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nb - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nc - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nd - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Ne - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nf - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Ng - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nh - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Ni - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nj - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nk - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nl - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nm - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nn - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- No - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Np - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nq - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nr - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Ns - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nt - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nu - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nv - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nw - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nx - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Ny - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nz - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)

Cuges-les-Pins

Signes

Liste des emplacements réservés (ER)

N° ER	Objet	Largeur (en cas d'ER vert ou d'ER bleu)	Bénéficiaire	Commune
1	Regroupement/aménagement chemin des Saumons	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
2	Création/aménagement chemin d'accès à la station d'épuration	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
3	Regroupement CR 304 Chemin de Carabistou	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
4	Regroupement CR 305 Chemin de la Fage	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
5	Regroupement Chemin Cadybanyque	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
6	Regroupement CR 306 Chemin de Cas	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
7	Regroupement CR 307 Chemin des Fanges	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
8	Regroupement CR 310 Chemin des Terris	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
9	Regroupement CR 311 Chemin de Castay (en partie)	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
10	Regroupement CR 320 Chemin du Moulin	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
11	Regroupement CR 321 Chemin de la Chapelle	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
12	Regroupement CR 323 Chemin du Mouton	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
13	Regroupement CR 325 Chemin de la Fange	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
14	Regroupement CR 326 Chemin de la Fange	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
15	Regroupement CR 327 Chemin du Clos du Loup	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
16	Regroupement CR 328 Chemin du Clos du Loup - accès et sortie du Parking	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
17	Regroupement CR 331 Chemin de l'Oratoire	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
18	Regroupement CR 333 Chemin de la Massoue	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
19	Regroupement CR 334 Chemin de la Fontaine de Cugers	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
20	Regroupement CR 335 Chemin de la Fage	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
21	Regroupement CR 336 Chemin Royal	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
22	Regroupement CR 338 Chemin de la Luffane	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
23	Regroupement CR 340 Chemin de Valabroy	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
24	Regroupement CR 341 Chemin de la Roche du Saule	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
25	Regroupement CR 342 Chemin de la Fage de Cug	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
26	Regroupement CR 343 Chemin de Pin Vert	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
27	Regroupement CR 344 Chemin de Pin Vert	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
28	Regroupement CR 345 Chemin de Bèzevrou	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
29	Regroupement CR 350 Chemin de Labouze	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
30	Regroupement CR 351 Chemin de l'Oratoire	8 mètres	COMMUNE	COMMUNE
31	Déclaration des accès du PFI de la Bergerie - défenne - fonde	4 mètres	COMMUNE	COMMUNE
32	Regroupement CR 360 Chemin de la Sabasseille	4 mètres	COMMUNE	COMMUNE
33	Regroupement CR 361 Chemin de la Sabasseille	4 mètres	COMMUNE	COMMUNE
34	Création sentier pédestre le long du Vél des Cas de part et d'autre du ruisseau de la Fage	2 mètres	COMMUNE	COMMUNE
35	Terrain de la Sède des Puelles (Monument de la Fougère) et chemin d'accès pédestre		COMMUNE	COMMUNE
36	Réalisation d'un chemin d'accès au chemin national de France		COMMUNE	COMMUNE
37	Élection d'un chemin de Sainte Anne du Castellet		COMMUNE	COMMUNE
38	Création d'un passage public reliant le COS59 à la rue cortège du hameau du Plan	1,50 mètre	COMMUNE	COMMUNE
39	Chemin reliant le futur groupe scolaire au chemin du cortège - liaison entre les chemins des Cayrols et des Fanges	4 mètres	COMMUNE	COMMUNE
40	Chemin d'accès au hameau TCF départ de la R2H Le Camp		COMMUNE	COMMUNE
41	Création d'une jonction piétonne à Aouque		COMMUNE	COMMUNE
42	Chemin mulet de la route de la route du Grand Valat	3 mètres de large	COMMUNE	COMMUNE
43	Contournement du Beausset		DEPARTEMENT	DEPARTEMENT
44	Chemin d'accès à la station de pompage de Sainte Anne		COMMUNE	COMMUNE
45	Voie d'accès à la source communale dite du Bayat		COMMUNE	COMMUNE
46	Accueil d'un équipement public - confortement du poteau électrique		COMMUNE	COMMUNE
47	Création d'une nouvelle voie et aménagement d'un parking - Le Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
48	Aménagement d'un parking - Chemin de la Massoue - Le Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
49	Création d'un parking en entrée Sud du hameau du Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
50	Aménagement des entrées Sud du hameau du Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
51	Aménagement de l'aire de jeux et du parking du cimetière - Le Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
51-b	Aménagement de l'aire de jeux et du parking du cimetière - Le Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
52	Création d'un parking à proximité de la boulangerie - Le Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
53	Aménagement d'un FAV - chemin Royal - Le Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
54	Aménagement d'un FAV et sécurisation carrefour - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
55	Aménagement d'un FAV - Le Camp		COMMUNE	COMMUNE
56	Création d'une station de relais - Le Camp		COMMUNE	COMMUNE
57	Aménagement d'une ZA communale - Le Camp		COMMUNE	COMMUNE
58	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
59	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - route de Ste Anne - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
60	Aménagement d'un FAV - route du Grand Valat - Le Bôlat		COMMUNE	COMMUNE
61	Création d'un parking - La Plan		COMMUNE	COMMUNE
62	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
63	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
64	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
65	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
66	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
67	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
68	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
69	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
70	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
71	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
72	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
73	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
74	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE	COMMUNE
75	Aménagement d'un parking - hameau du Plan		COMMUNE	COMMUNE

Commune du CASTELLET (83)
Révision générale du PLU



DOSSIER D'APPROBATION

Plan de zonage - vue d'ensemble

Partie Nord (plan 1/2)

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du : 24-07-2023

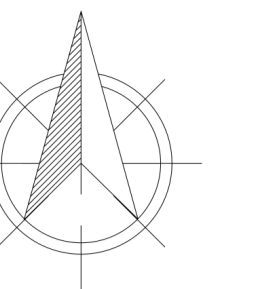


Echelle 1/7500



La Cadière d'Azur

Le Beausset



La Cadière d'Azur

Le Beausset

Division du territoire par zones

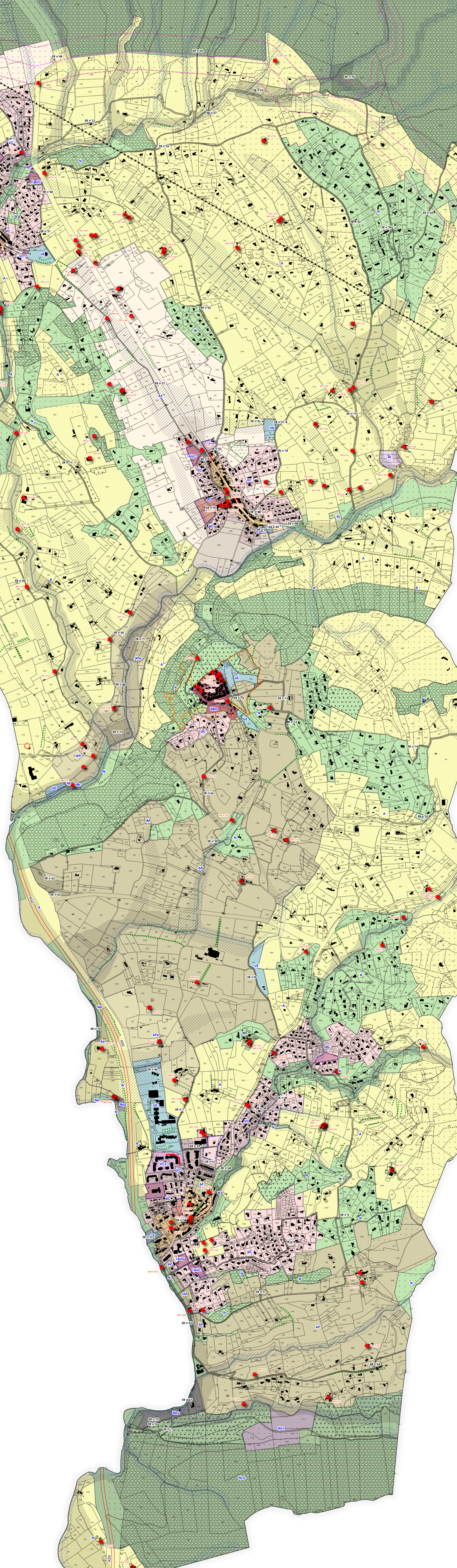
- UA - zone urbanisée correspondant au village perché
- UAe - sous-secteur de la zone UA à vocation d'équipements
- UB - zone urbanisée correspondant au tissu ancien des principaux hameaux (cœurs de hameaux)
- UB' - sous-secteur de la zone UB concerné par des hauteurs spécifiques
- UC - zone urbanisée correspondant au tissu contemporain
- UC1 - sous-secteur de la zone UC dans lequel des hauteurs plus importantes sont autorisées
- UC1' - sous-secteur de la zone UC1 autorisant une implantation en limite et une hauteur plus importante
- UC2 - sous-secteur de la zone UC autorisant une mixité de fonctions et des hauteurs plus importantes
- UD - zone urbanisée correspondant aux activités du plateau du Camp
- UDp - sous-secteur de la zone UD correspondant au parc photovoltaïque
- UE - zone à vocation d'équipements
- UEB - zone à vocation d'équipements concernée par le périmètre de protection rapprochée des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- IAIB - zone à urbaniser à vocation principale d'habitat - zone couverte par une OAP (se reporter à la pièce des OAP)
- IAIC - zone à urbaniser à vocation principale d'habitat - zone couverte par une OAP (se reporter à la pièce des OAP)
- ZAUI - zone à urbaniser à vocation mixte (habitat, équipements, activités) à long terme - son ouverture à l'urbanisation est soumise à une évolution du PLU
- ZAUI2 - zone à urbaniser à vocation d'activités et d'équipements à long terme - son ouverture à l'urbanisation est soumise à une évolution du PLU
- A - zone agricole "classique"
- Ae - zone agricole concernée par le périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Ai - zone agricole concernée par le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Aj - zone agricole à vocation de jardins partagés familiaux ou d'activités associatives et de loisir
- AP - zone agricole paysagère (enjeux paysagers et environnementaux)
- APe - zone AP concernée par le périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- APi - zone AP concernée par le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- AS - zone agricole stricte - toute nouvelle construction est interdite
- AS' - sous-secteur de la zone AS dans lequel les bâtiments agricoles liés aux activités de pastorales sont autorisés ainsi que des hangars à stockage sous conditions
- AI - secteur de taille et de capacité d'accueil limitée (STECAL) à vocation touristique
- N - zone naturelle "classique"
- Ne - zone naturelle concernée par le périmètre de protection éloigné des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Ni - zone naturelle concernée par le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable (se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique)
- Nico - zone naturelle à forts enjeux environnementaux (réserves de biodiversité : corridors écologiques)
- Na1 - sous-secteur de la zone N à vocation d'activités (secteur Bourne)
- Na2 - sous-secteur de la zone N à vocation d'activités (ancienne carrière - centrale à béton...)
- NL - zone naturelle à vocation de loisirs
- Nc - sous-secteur de la zone N à vocation d'activités de camping
- Nh - zone naturelle habitée correspondant aux secteurs des Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL) situés sur le secteur du Camp
- Nev - sous-secteur de la zone N correspondant à la station de dépollution intercommunale

Prescriptions réglementaires

- Secteurs couverts par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) - se reporter aux documents spécifiques aux OAP
- Emplacements Réservés (ER) - article L151-41 du CU
- Servitudes de mixité sociale - article L151-15 du CU - se reporter au règlement écrit
- Espaces Boisés Classés (EBC) - article L151-11 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Espaces verts à protéger - L151-19 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Espaces verts à préserver - article L151-23 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Zones humides à préserver - article L151-23 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Zone non œdificatoire liée aux cours d'eau (ZO) - article L151-23 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Secteurs soumis à un risque inondation - PPI - article L151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
- Secteurs concernés par des assèlements - article R151-54 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Secteurs concernés par un risque incendie - PPR - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU et aux dispositions générales du règlement
- Secteurs soumis à un risque mouvement de terrains - PPR - article R151-34 du CU - se reporter aux annexes du PLU (carte R11-3) et aux dispositions générales du règlement
- Limites de haies à préserver - article L151-23 du CU - se reporter aux dispositions générales du règlement
- Limites commerciales à préserver - article L151-16 du CU - se reporter au règlement
- Changement de destination potentiel en zones A ou N (article L151-11 du Code de l'Urbanisme) - se reporter à la liste annexée au règlement écrit
- Éléments bâtis ou paysagers à préserver - article L151-19 du CU - se reporter au Rapport de Présentation et au règlement écrit du PLU

Informations

- Autorité ASB concernée par des règles d'inconstructibilité et d'assèlement occasionnelle - se reporter aux dispositions générales du règlement écrit
- Ligne Haute Tension
- Canalisation de gaz - se reporter aux Servitudes d'Utilité Publique
- Servitude d'utilité publique liée à la présence de canalisation de gaz (se reporter aux annexes du PLU)
- Périmètre du site inscrit - Village du Castellet - se reporter aux annexes du PLU (servitude d'utilité publique)



Liste des emplacements réservés (ER)

N° ER	Objet	Largeur (en cas d'ER relatif aux voiries)	Bénéficiaire
1	Élargissement/aménagement chemin des Boumes	6 mètres	COMMUNE
2	Création/élargissement chemin d'accès à la station d'épuration	6 mètres	COMMUNE
3	Élargissement CR 304 Chemin de Canadaou	6 mètres	COMMUNE
4	Élargissement CR 305 Chemin de la Rigée	6 mètres	COMMUNE
5	Élargissement Chemin Coldevinence	6 mètres	COMMUNE
6	Élargissement CR 308 Chemin du Côté	6 mètres	COMMUNE
7	Élargissement CR 309 Chemin des Fargues	6 mètres	COMMUNE
8	Élargissement CR 310 Chemin des Lains	6 mètres	COMMUNE
9	Élargissement CR 319 Chemin de Coudy (en partie)	6 mètres	COMMUNE
10	Élargissement CR 320 Chemin du Moulin	6 mètres	COMMUNE
11	Élargissement CR 321 Chemin de la Chausée	6 mètres	COMMUNE
12	Élargissement CR 323 Chemin du Matocq	6 mètres	COMMUNE
13	Élargissement CR 325 Chemin de la Ferrière	6 mètres	COMMUNE
14	Élargissement CR 326 Chemin des Fuchés	6 mètres	COMMUNE
15	Élargissement CR 327 Chemin du Cros du Loup - accès et sortie du hameau	6 mètres	COMMUNE
16	Élargissement CR 327 Chemin du Cros du Loup - accès et sortie du hameau	6 mètres	COMMUNE
17	Élargissement CR 331 Chemin de l'Olivette	6 mètres	COMMUNE
18	Élargissement CR 333 Chemin de la Massoïque	6 mètres	COMMUNE
19	Élargissement CR 334 Chemin de la Fontaine de Cugens	6 mètres	COMMUNE
20	Élargissement CR 335 Chemin de la Rigée	6 mètres	COMMUNE
21	Élargissement CR 336 Chemin Royal	6 mètres	COMMUNE
22	Élargissement CR 338 Chemin de la Sulfrière	6 mètres	COMMUNE
23	Élargissement CR 340 Chemin du Valabroy	6 mètres	COMMUNE
24	Élargissement CR 341 Chemin de la Roche du Saule	6 mètres	COMMUNE
25	Élargissement CR 342 Chemin du Jas de Clair	6 mètres	COMMUNE
26	Élargissement CR 343 Chemin de Pi Vert	6 mètres	COMMUNE
27	Élargissement CR 344 Chemin de Fieffe	6 mètres	COMMUNE
28	Élargissement CR 345 Chemin de Besoeuvre	6 mètres	COMMUNE
29	Élargissement CR 350 Chemin de Louvise	6 mètres	COMMUNE
30	Élargissement CR 353 Chemin de l'Empereur	6 mètres	COMMUNE
31	Accroissement des accès du PRL de la Bergère - gâlerie incendie	4 mètres	COMMUNE
32	Élargissement CR 363 Chemin de la Saboterrière	4 mètres	COMMUNE
33	Élargissement CR 364 Chemin du Jas de Magran	4 mètres	COMMUNE
34	Création sentier pédestre le long du Viar des Cas de part et d'autre du ruisseau Réal Martin	2 mètres	COMMUNE
35	Terrain de la Salle aux Tuillies (Monument de la Rouvrière) et chemin d'accès pédestre		COMMUNE
36	Réalisation d'un chemin d'accès au chalet national de Saint		COMMUNE
37	Extension du cimetière de Sainte Anne du Castellet		COMMUNE
38	Création d'un passage public reliant le CDSRB à la rue centrale du hameau du Plan	1,50 mètre	COMMUNE
39	Chemin reliant le futur groupe scolaire au chemin du cimetière - travaux entre les chemins des Cugens et des Fargues	4 mètres	COMMUNE
40	Chemin d'accès aux réas TDF départ de la RDN Le Camp		COMMUNE
41	Création d'une jonction pédestre à l'Acouze		COMMUNE
42	Chemin modale dans le long de la route du Grand Vallat	3 mètres de largeur	DEPARTIEMENT
43	Contournement du Beausset		DEPARTIEMENT
44	Chemin d'accès à la station de pompage de Sainte Anne		COMMUNE
45	Voie d'accès à la source communale gîte du Rayol		COMMUNE
46	Accueil d'un équipement public - confortement du pôle scolaire d'équipement		COMMUNE
47	Création d'une nouvelle voie et aménagement d'un parking - Le Briot		COMMUNE
48	Aménagement d'un parking - Chemin de la Massoïque - Le Briot		COMMUNE
49	Création d'un parking en entrée Sud du hameau du Briot		COMMUNE
50	Aménagement de l'entrée Sud du hameau du Briot		COMMUNE
51-A	Aménagement de l'aire de jeux et du parking du cimetière - Le Briot		COMMUNE
51-B	Aménagement de l'aire de jeux et du parking du cimetière - Le Briot		COMMUNE
52	Création d'un parking à proximité de la boulangerie - Le Briot		COMMUNE
53	Aménagement d'un FAV - chemin Royal - Le Briot		COMMUNE
54	Aménagement d'un FAV et sécurisation carrefour - Ste Anne		COMMUNE
55	Aménagement d'un FAV - Le Camp		COMMUNE
56	Création d'une station de triage - Le Camp		COMMUNE
57	Aménagement d'un FAV - commune de Le Camp		COMMUNE
58	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - Ste Anne		COMMUNE
59	Aménagement d'un FAV - route des Oratoires - route de Ste Anne - Ste Anne		COMMUNE
60	Aménagement d'un FAV - route du Grand Vallat - Le Briot		COMMUNE
61	Création d'un parking - La Fieffe		COMMUNE
62	Aggrandissement aire de couverture		CAISS
63	Aggrandissement aire de couverture		CAISS
64	Élargissement CR302 - chemin de Viar d'Ancis	6 mètres	CAISS
65	Élargissement CR303 - chemin du Galatin	8 mètres	CAISS
66	Élargissement CR310 - chemin du Chêneau - Viar	8 mètres	CAISS
67	Détection de la station d'épuration existante et chemin d'accès		CAISS
68	Bassin de rétention sur le ruisseau Le Réal Martin		CAISS
69	Bassin de rétention Chemin de Fieffe		CAISS
70	Bassin de rétention Chemin de Fieffe		CAISS
71	Bassin de rétention Viar de Cantou		CAISS
72	Bassin de rétention La Fieffe		CAISS
73	Restructuration de la STEP		CAISS
74	Bassin de rétention avec La Cadière		CAISS
75	Bassin de rétention avec La Cadière		CAISS
76	Aménagement d'un parking - hameau du Plan		COMMUNE

Commune du CASTELLET (83)
Révision générale du PLU

LE CASTELLET

DOSSIER D'APPROBATION

Plan de zonage - vue d'ensemble

Partie Sud (plan 2/2)

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du : 24-07-2023